



Service Environnement
70 route de la Semine
74270 Chêne en Semine

Mémoire en réponse aux avis de la Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes au projet de PCAET de la Communauté de Communes Usses et Rhône

La communauté de communes a arrêté son Plan Climat-Air-Énergie le 19/05/2025 par délibération du Conseil communautaire et l'a déposé sur la plateforme Territoire & Climat. Ce dépôt est accompagné d'une transmission du projet de PCAET, et de l'ensemble de ses documents, à la préfecture pour avis. L'analyse des avis montre en premier lieu des retours positifs sur la démarche engagée et propose des observations qui doivent permettre d'améliorer le PCAET de la CC Usses et Rhône. L'ensemble des observations ont été étudiées et ont donné lieu à une optimisation de notre projet qui sera soumis à l'avis public. En plus des modifications faites dans le document de PCAET, un mémoire en réponse est proposé pour présenter la démarche d'optimisation.

Chapitre 1 : données de référence

Concernant les données de référence, outre le fait que la Région mentionne la complétude du diagnostic, plusieurs remarques sont émises. Dans ce sens, voici les réponses aux principales remarques sur lesquelles la CCUR s'est engagée.

Choix de l'année de référence 2019 pour les transports : en effet, dans les analyses des transports routiers, il est fait initialement mention de 2020 comme une année anormale, avec des consommations et des émissions de polluants ou GES plus basses au regard des dynamiques territoriales passées. Ainsi, dans plusieurs analyses ciblées sur les transports, la version initiale mentionnait dans ses conclusions des analyses faites jusqu'en 2019. Néanmoins, dans les analyses globales, 2020 reste l'année de référence choisie pour toutes les thématiques (dernières données disponibles au moment de l'établissement du diagnostic). Afin de mieux prendre en compte ce phénomène, les analyses globales du diagnostic et les trajectoires de la stratégie ont été mises à jour avec l'année 2019 choisie comme référence pour les transports uniquement (gardant 2020 comme année de référence pour les autres thématiques). Ces modifications sont signalées par un astérisque dans les documents.

Révision des données de production d'énergies renouvelables : les données présentes dans le PCAET de la CCUR sont en effet plus importantes que les données présentes sur la plateforme Territory. Lors de l'élaboration du diagnostic, les données mobilisées provenaient de l'observatoire air-énergie-climat (ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes) et de Territory. Or, lors de la présentation des données au comité de pilotage, le Maire de Francleu a fait mention de l'absence de la production du barrage de Génissiat. Cela a amené le bureau d'études à réaliser une enquête sur ce barrage auprès de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et de

l'observatoire. Ce travail a permis de mettre en avant qu'en effet plusieurs turbines sont bien présentes au sein des limites communales de Franciens et que celle-ci perçoit d'ailleurs des retombées économiques à cet égard. Il a donc été décidé par le comité de pilotage de maintenir cette production associée à la CCUR en intégrant la part qui est effective sur la commune de Franciens. La CCUR fait ainsi le choix de maintenir cette production dans ses analyses. À noter que la stratégie et le plan d'action ont volontairement cherché à ne pas se limiter à cette production et ont bien exploré le développement d'autres sources EnR, discours qui a aussi été systématiquement tenu lors de toutes les démarches de co-construction et de validation.

Révision des données d'émissions de GES par rapport à Territory : concernant cette observation, deux remarques sont à signaler. La première étant que les méthodologies de l'observatoire sont en amélioration continue. Ainsi, les données récoltées en 2020 sont différentes des données qui peuvent être produites aujourd'hui car les méthodologies ont été optimisées. La seconde étant que les données de l'industrie ont fait l'objet d'un recalculation de la part du bureau d'études pour mieux coller à la réalité des émissions de l'industrie Ferropem. Cela vient du fait que l'analyse des données de l'observatoire montre une sous-estimation majeure des productions de gaz à effet de serre non énergétiques dans l'industrie. Et l'industrie d'Anglefort a une consommation quasi exclusivement basée sur de l'électricité, donc peu émettrice, mais une activité qui est fortement émettrice. Cette analyse est décrite dans le volet industrie du rapport de diagnostic. Il apparaît ainsi des données plus élevées pour le secteur industriel que les autres plateformes. La CCUR fait le choix de maintenir cette analyse.

Lecture de l'analyse en base 100 pour les polluants : les polluants disposent d'ordres de grandeur très différents et une analyse base 100 est ainsi nécessaire pour pouvoir les comparer entre eux, sans minimiser leurs effets et importances. Un paragraphe de compréhension a été rajouté au diagnostic à la page dédiée (p. 73).

Détails des hypothèses de calcul des potentiels : les hypothèses de calcul détaillées, avec les ambitions et détails, sont présentées en annexes du diagnostic à partir de la page 171.

Chapitre 2 : Vulnérabilité au changement climatique

Concernant ce chapitre, l'avis mentionne un rapport particulièrement bien étayé et propose deux remarques qui ont été prises en compte dans la nouvelle version du PCAET.

- Passage du PPR inondation (mentionné page 111 du diagnostic) et du PPR mouvement de terrain (mention page 113) en PPR multirisques pour la commune de Seyssel.
- Une mention a été rajoutée sur ces mêmes pages pour indiquer que les communes qui ne sont pas concernées par des Plans de Prévention des Risques restent soumises à des cartes d'aléas, notamment intégrées dans les documents d'urbanisme.

Chapitre 3 : Ambition du plan et atteinte des objectifs

1 Consommation d'énergie – 2 émissions de GES

Concernant ces chapitres, la remarque principale concerne **l'intégration de Ferropem dans la stratégie et le plan d'action**. Ce sujet a beaucoup animé l'élaboration du PCAET de la CCUR tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'action. Le point de départ de cette réflexion portait sur le fait qu'à lui seul le secteur industriel est à l'origine d'une consommation d'énergie et d'une émission de GES supérieures à toutes les autres thématiques. Les différents choix ont

amené la CCUR à se positionner sur une double lecture de l'ambition « avec » et « sans » Ferropem.

Il a été fait le choix de travailler sur une stratégie qui englobe tous les secteurs, mais de mettre l'accent sur une ambition « sans Ferropem » au sein du rapport. Dans le but de mieux guider l'ambition, la CCUR a fait ce choix dans le rapport pour mieux guider l'action de la collectivité, des citoyens et des acteurs associés en primant sur les leviers mobilisables. Néanmoins, la volonté de la CCUR a été d'intégrer tout au long de la démarche Ferropem en tant qu'acteur majeur, notamment présent dans les phases de plan d'action, et les chiffres associés sont bien sollicités dans la stratégie. C'est pourquoi, les trajectoires ont aussi été calculées et modélisées « avec Ferropem ».

- Initialement, la trajectoire « avec Ferropem » présente en annexe est replacée dans le corps du rapport afin de mieux présenter cette double lecture.

3- Energies Renouvelables

Les avis concernent la production d'EnR et la trajectoire 2050. L'analyse proposée dans l'avis implique deux éléments complémentaires.

- Au regard de la position du barrage de Génissiat qui est en partie sur la commune de Franclens et des retombées qu'il y a pour la commune, la CCUR maintient que cette production doit être intégrée dans son PCAET.
- Néanmoins, l'analyse, l'ambition donnée et les différents temps de concertation et co-construction ont bien intégré le besoin de développer une production locale en plus de la production hydroélectrique. L'ambition est ainsi de bâtir une trajectoire de développement des EnR qui permette d'atteindre 30 % des consommations d'ici 2030 (hors production du barrage de Génissiat). Or, les EnR sont en développement sur le territoire de la CCUR, avec des projets qui ont vu le jour, notamment de méthanisation. On note aussi une progression marquée du solaire et de l'aérothermie sur le périmètre. Mais cela reste une production limitée par rapport aux consommations énergétiques locales et la dynamique reste naissante. Ainsi, la volonté de ce premier PCAET consiste à la structuration de ce développement nouveau avec une ambition forte de production en 2030, en témoigne le fait que 12 communes sur 23 ont proposé des ZAER. Il n'a pas été fait le choix de produire une trajectoire EnR à 2050 pour l'instant car la CCUR et ses acteurs doivent monter en compétences et en maturité sur ces sujets par ce premier PCAET.

Une trajectoire sera proposée au moment de la révision et l'ambition pourra être rehaussée dans ce sens pour atteindre les objectifs du SRADDET à 2050. À noter qu'avec la production de Génissiat, le territoire est déjà en autonomie énergétique et pourra produire 185 % de ses consommations dès 2030. Concernant la sous-action K1.4, une mention a été rajoutée pour bien préciser que les périmètres des ZAER ne sont pas un périmètre exclusif de développement des EnR.

4- Stockage de carbone

Sur ce chapitre, l'avis propose un possible développement du contexte de changement climatique dans la séquestration. La méthodologie de développement de la trajectoire de séquestration carbone est établie selon les données disponibles pour le stockage dans les sols agricoles de l'INRAE, avec l'ensemble des hypothèses pour les grandes cultures, les haies, les

prairies et le développement de l'agroforesterie qui sont ensuite appliquées à la trajectoire du territoire selon les ambitions qui sont prises.

Or, le changement climatique aura des répercussions très fortes sur les forêts et les capacités annuelles de séquestration. Mais celles-ci restent pour la CCUR particulièrement complexes à étudier et à mesurer dans le temps. Dans cette logique, la trajectoire de stockage de carbone dans les forêts reste conservatrice en gardant le taux annuel de séquestration de 2020 équivalent chaque année jusqu'en 2030. En effet, d'une part la forêt progresse, mais les enjeux liés au changement climatique (maladies et risques) sont forts.

Chapitre 4 : Plan d'action

Avis généraux

Des fiches actions par axes et pas par actions. L'avis suggère de séparer les actions dans les fiches pour mieux identifier les facteurs associés (porteur, moyens, impacts énergie-climat). La concentration de l'ensemble des mesures associées à une action dans une seule fiche-action est une démarche volontaire afin de parvenir à un programme d'action clair tout en garantissant la lecture de l'ensemble des éléments.

On notera que parfois les porteurs pourraient être concernés par l'ensemble de l'action ou pourraient être ciblés uniquement sur certaines mesures. Le choix s'est donc volontairement orienté sur une identification par action pour garantir une synergie dans sa mise en œuvre et non par mesure. Par exemple, pour l'action « F. Soutenir l'agriculture locale », même si l'association « Terre de lien » pourrait être plus ciblée sur la mesure « F3. Développer le maraîchage », elle reste un partenaire intéressant dans la mise en place des sous-mesures « F1. Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques » et « F2. Mettre en place un PAT et continuer les efforts en approvisionnement de la restauration collective », pouvant partager ses expériences et contribuer à la réussite du programme d'action.

Pour les moyens et les impacts air-énergie-climat, le choix a été fait d'avoir une vision à une échelle action dans la présentation, mais il est à noter que l'estimation financière des actions a été construite à l'échelle de la mesure dans un document interne validé par le comité de pilotage.

Une observation mentionne le fait que les actions font souvent référence à des réflexions ou de la communication/information. Le programme débute en effet par des actions de court terme qui portent l'objectif de mettre sur les rails la CCUR dans sa transition écologique, puis progressivement les actions vont vers plus d'opérationnalité. Ces actions monteront progressivement en puissance tout au long de sa mise en œuvre puis il sera proposé plus d'opérationnalité dans la poursuite du programme et dans sa révision à 6 ans.

- La mise en page de certaines fiches actions a été revue.
- Deux actions ont été complétées pour intégrer le patrimoine des collectivités (C1 : ajout de « et les flottes des collectivités » ; D1 : « Accélérer le rythme de la rénovation des particuliers et des collectivités »).

Focus sur la rénovation énergétique

Concernant les observations sur la rénovation énergétique, plusieurs éléments sont venus compléter le programme d'action.

- L'action D intègre la rénovation dans son titre (« renforcer la rénovation et la sobriété énergétique »). La mention de la mise en œuvre des CEE a été révisée car le dispositif reste national. Il n'empêchera pas que ces aides puissent être gérées à terme par la CCUR. Cette faisabilité sera étudiée.
- L'ASDER a été rajoutée mais l'ANAH reste aussi un partenaire potentiel. Concernant les bâtiments neufs, une sous-mesure a été ajoutée en faisant le lien notamment avec les documents d'urbanisme. Le nombre de logements moyens rénovés par an est précisé ; à noter que ce chiffre peut être modulable selon les années.
- La CCUR étant déjà adhérente au conseil énergie du SYANE, une précision a été apportée dans ce sens dans la fiche D.

Focus sur la mobilité

Concernant les observations sur la mobilité, ici aussi plusieurs éléments sont venus compléter le programme d'action.

- L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc a été rajoutée comme partenaire dans les fiches actions A et B.
- Il n'est pas prévu de gratification de covoiturage mais cela pourra être à l'étude selon les modalités.
- Un complément est proposé dans ce sens dans le programme (fiche-action B). Concernant le maillage à l'échelle de chaque commune de pistes cyclables, il a été priorisé dans ce premier PCAET une structuration à l'échelle de la CCUR pour développer en effet une armature principale.
- Au regard des résultats de cette structuration, de nouveaux maillages pourront être étudiés dans le prochain programme d'action lors de la révision du PCAET.
- Concernant la décarbonation de la mobilité, la sous-action C1 est revue dans ce sens pour explorer aussi d'autres solutions et mobiliser les fonds verts obtenus par la CCUR.

Focus sur les EnR

Concernant les observations sur les EnR, diverses évolutions sont proposées.

- Concernant la mise en place d'un Schéma des Énergies Renouvelables, il pourrait être envisagé selon les volontés politiques, une mention a été rajoutée à la sous-action K1.
- Un complément a été fait sur les ZAER en précisant que l'ensemble des communes sont concernées et pas uniquement celles qui ont réalisé leur ZAER.
- Concernant l'axe K, il a volontairement été imaginé dans une logique d'abord de cadrage et d'étude de faisabilité pour ce premier PCAET afin de définir une stratégie progressivement plus précise et opérationnelle à travers la charte EnR pour la CCUR.

Focus sur l'agriculture, la biodiversité, la ressource en eau et la forêt

Concernant les observations sur ce chapitre, plusieurs éléments sont venus compléter le programme d'action.

- Concernant la sobriété hydrique des pratiques agricoles, il s'agit de programmes qui sont déjà portés par la chambre d'agriculture et le sujet est intégré dans l'action F1 de sensibilisation et d'accompagnement de la CASMB des exploitants.
- Concernant la forêt et sa gestion durable, la question s'est posée au cours de l'élaboration du programme. Mais l'enjeu majeur porte sur le fait que la CCUR est composée d'un nombre très important de propriétaires forestiers qui disposent parfois de peu de surfaces et qui ne sont pas toujours bien identifiés. Ainsi, les leviers d'actions sont actuellement quasi nuls pour la collectivité comme pour les partenaires associés (CRPF, DRAAF, etc.). Le principe de mettre en place un « groupe forêt » porte l'objectif de créer une dynamique sur le territoire entre les propriétaires et les acteurs pour lancer diverses synergies. La constitution de ce groupe représente un premier défi important. Une fois que celui-ci sera relevé, des objectifs de gestion durable pourront être imaginés, mais à ce stade la priorité reste la constitution d'un réseau sur le sujet de la forêt.

Focus sur l'urbanisme durable

Pour un urbanisme durable, en effet, les documents d'urbanisme devront traduire les ambitions du PCAET au sein des différentes pièces. On rappelle que les PLU devront être compatibles avec les ambitions du PCAET et ainsi devront opérer à un travail opérationnel pour intégrer cela.

- L'action E1 a ainsi été complétée comme ceci : porter une réflexion dans les révisions des PLU pour favoriser un urbanisme durable (EnR, matériaux et solutions bioclimatiques, création d'espaces végétalisés, solutions fondées sur la nature...) qui devront être traduits dans les documents (règles, OAP...).

Focus sur l'économie locale

Concernant le volet économie locale, l'avis mentionne la possibilité de proposer une action qui est directement pilotée par Ferropem. L'acteur, qui avait été présent lors des ateliers, a mentionné la mise en place d'une stratégie de groupe qui vise à réduire ses consommations d'énergie, limiter les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

- Une sous-action a été rajoutée dans ce sens à l'action I.
- Concernant les outils existants pour les bâtiments professionnels, ils ont été mentionnés dans l'action D sur la rénovation.

Focus sur la gouvernance

Concernant la gouvernance, en effet la DDT pourra être conviée au comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PCAET.

- Une phrase a été rajoutée dans ce sens sur la question du suivi et de la gouvernance du programme d'action (page 17).